

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 29 mars 2023 à 14h30**

Délibération n°2023-15

Objet : Exercice 2023 - Budget Annexe de la Coordination Régionale des centres de gestion d'Occitanie – Budget Primitif et affectation du résultat 2022

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme CAMAIN ; M. RASPEAU représenté par M. LEFEBVRE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par Mme JARNOLE.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

Contenu délibération

La Présidente présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2022 relatif au budget annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie.

La Présidente rappelle que le budget annexe n'est établi qu'en section de Fonctionnement et en conformité avec les dispositions du Schéma Régional de la Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation des CDG d'Occitanie (SRCMS) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Elle indique que ce budget est d'un montant en recettes et en dépenses de **1 656 142,33 €**.

La Présidente propose, à la suite de l'approbation du Compte Administratif 2022 et en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57, en vigueur au CDG31 depuis le 1er janvier 2023 et avec le Règlement budgétaire et financier adopté par l'assemblée délibérante le 14 décembre 2022, de reporter le résultat de **425 813,33 €** en recettes de Fonctionnement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- reporter le résultat de **425 813 ,33 €** en recettes de Fonctionnement ;
- approuver et voter les dispositions budgétaires de ce budget primitif relatif au budget annexe de la Coordination Régionale des CDG d'Occitanie, pour un montant de **1 656 142,33 €**.
- donner mandat à la Présidente pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
Le 29/03/2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ